Société Protestante
des Amis des Pauvres (SPAP)

**Maison d'Enfants « Lumière et Joie »**

**Service Mineurs Accompagnés**

# LIVRET D'ACCUEIL



Welcome

I danse

خوش آمدید

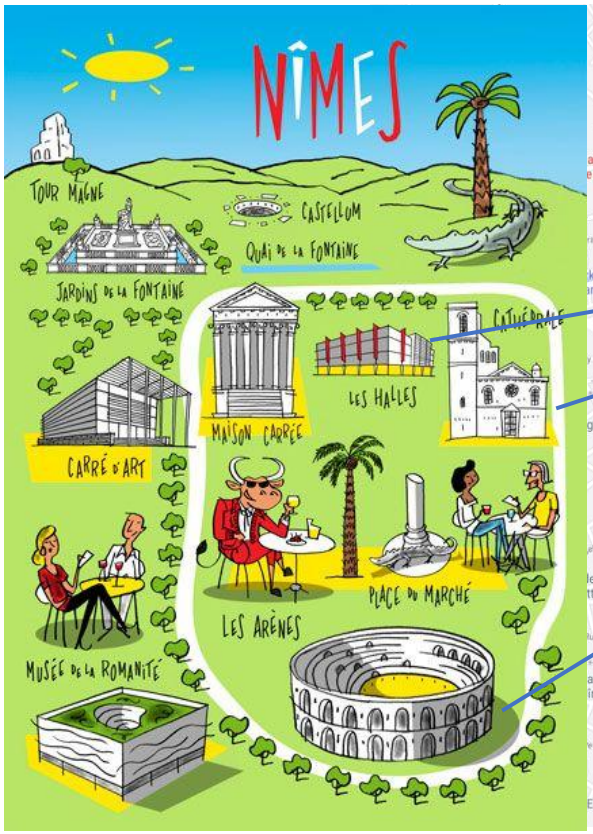
بنه را غلاست

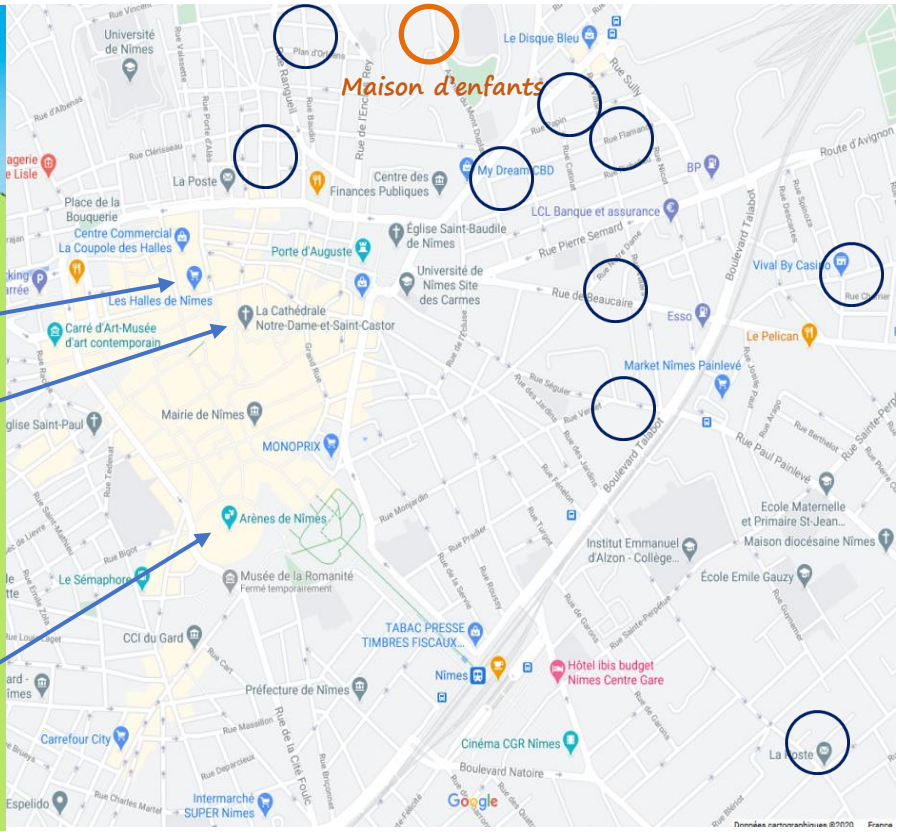


Bienvenue

Soo dhawoow

# Plan d'accès




**POINT INFO**



Adresse : 66 Impasse du Château Silhol 30 000 NIMES

Numéro de téléphone : 04-66-02-12-20

Courriel : mna@melj.fr

Accueil : Du lundi au vendredi de 9h à 21h.
Le dimanche de 13h à 16h.

Site internet : www.chateausilhol.fr

# Missions du service

Te protéger

T'accompagner dans ton quotidien : logement, santé, scolarité, intégration, loisirs…



T'aider à construire ton futur : projet professionnel, démarches administratives…



Favoriser ton autonomie



# Valeurs du service Mineurs Accompagnés

Honnêteté

Respect

Humanisme

Tolérance





Citoyenneté

Laïcité

1

## Principe de non-discrimination

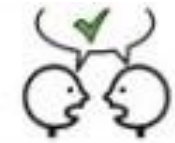
Je dois être respecté comme je suis.
Rejeter quelqu'un qui est différent est interdit.



2

## Droit à la prise en charge

L'établissement d'accueil me propose un accompagnement adapté à mes besoins.



3

## Droit à l'information

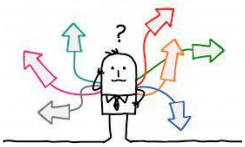
Je dois être informé de mes droits.



4

## Droit de choisir

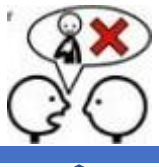
Je décide de mes choix et on m'explique les enjeux avant la prise de décision.



5

## Droit au changement

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.



Société Protestante des Amis des Pauvres (SPAP)

# CHARTE

## Des droits et libertés de la personne accueillie

6

## Droit du respect des liens familiaux

Si la justice le permet, je peux communiquer avec mes personnes ressources.



7

## Droit à la protection

L'établissement d'accueil respecte la loi protège mes informations personnelles.




8

## Droit à l'autonomie

Je peux entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles.



9

## Principe de prévention et de soutien

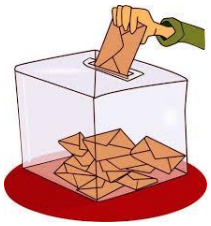
Mon accompagnement doit me permettre d'être en sécurité et soutenu.



10

## Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques.



11

## Droit de pratiquer ma religion

Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres.
Je dois respecter les autres religions et les non croyants.



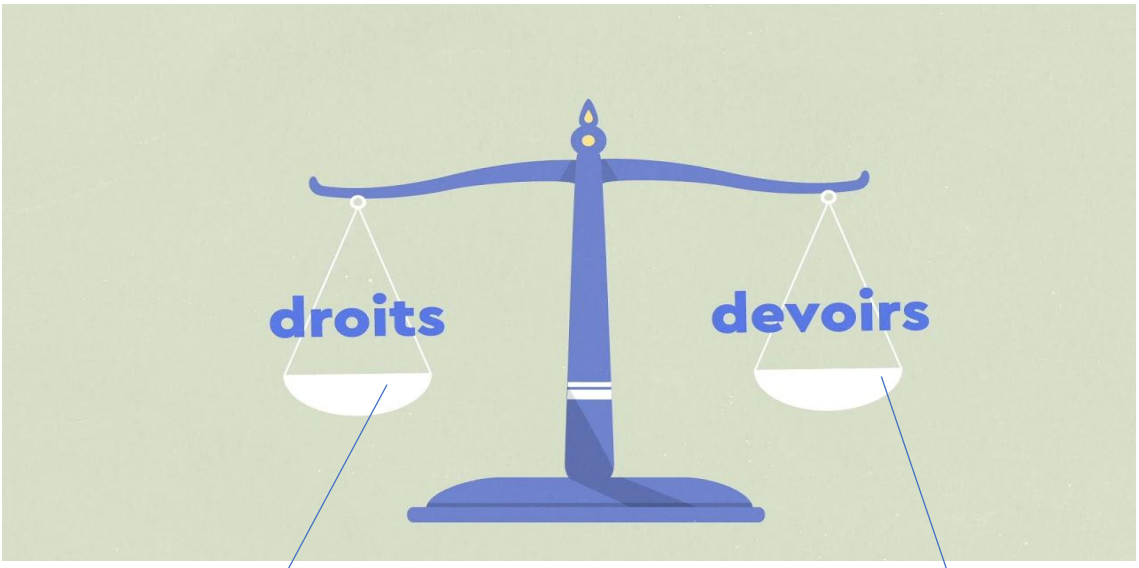
12

## Droit à la dignité et à l'intimité

Les personnes doivent respecter mon corps, mes sentiments et ma vie privée.



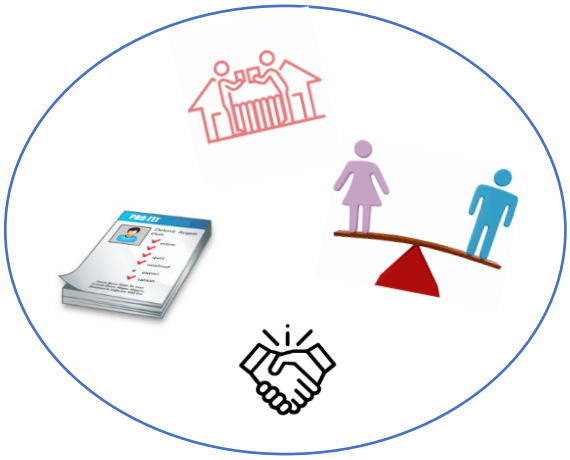
# Droits et devoirs




- Accès à un hébergement
- Accès à la scolarité
- Accès aux soins
- Être accompagné dans ton projet personnalisé
- Au respect de ta personne
- Accès aux droits communs

- Respect de la loi
- Respect du règlement de l'association
- Respect des colocataires et des voisins
- Attitude citoyenne
- Être engagé dans ton projet personnalisé
- Être engagé dans tes démarches administratives





Le service Mineurs Accompagnés te soutiendra au cours des différentes étapes de ton projet.

Ton investissement et ton implication seront essentiels, afin d'être acteur de ta vie.

# C’est le jour de ton accueil !

Une rencontre d’admission avec la cheffe de service et un éducateur est prévue pour te présenter le service Mineurs Accompagnés. 

A cette occasion, nous te remettons le livret d’accueil  et le règlement de fonctionnement du service dont tu vas prendre connaissance avant signature.

Pour finaliser cet échange, les clefs  de ton appartement te sont remises après signature. 

Afin de t’installer dans les meilleures conditions, tu es conduit dans ton nouveau logement  où tu disposeras de tout le nécessaire à ton confort.

Dans les jours qui suivent, seront mises en place les premières procédures d’inscription scolaire  ainsi que les dépistages santé. 

# Règlement de fonctionnement

| Il est interdit… | Il est autorisé… |
|---|---|
| • **D'accueillir des personnes qui ne font pas parties de l'Association.**<br>• **D'inviter un/une petit (e) ami(e) dans l'appartement.**<br>• **De te connecter à des chaines payantes : Netflix / Disney / Amazon prime…**<br>• **De laisser le chauffage et les lumières allumés en permanence.**<br>• **De posséder une trottinette ou un scooter.**<br>• **De faire du bruit après 22h.**<br>• **De consommer de l'alcool, de fumer et de posséder une chicha.** | • **Les visites, pendant la journée entre les jeunes du service Mineurs Accompagnés Lumière et Joie.**<br>• **Les sorties jusqu'à :**<br>**→ 20 heures : en semaine.**<br>**→ 20 heures : les week-ends et vacances scolaires si tu as moins de 16 ans.**<br>• **D'utiliser internet et l'abonnement télévision, payés par l'association.**<br>• **D'avoir un vélo : tu dois le signaler et nous indiquer sa provenance.** |

## 1. APPARTEMENTS

Tu as ton propre trousseau de clés **:** si tu le perds, tu dois le signaler et il te sera facturé.
Il est obligatoire de posséder un lit simple.
Les différentes factures (téléphone, électricité, eau…) sont contrôlées ; le cas échéant tu participeras au dépassement de celles-ci avec tes colocataires.

## 2. RESPECT

Tu dois respecter tes colocataires, ensemble vous participez aux tâches quotidiennes.
Tu dois respecter le voisinage et laisser les parties communes propres.
Il est essentiel de jeter régulièrement ses poubelles aux dates indiquées et ne pas les laisser trainer dans les parties communes ou dans la rue.

## 3. SCOLARITE

Tu dois aller à l'école, elle est obligatoire !
Si tu es absent (maladie, transport…), tu dois prévenir les éducateurs ou la Maison d'Enfants.

## 4. RAPPEL DE LA LOI

Alcool :
L'article 93 de la loi n°2009-87 du 21 juillet 2009 à la santé et aux territoires, « confirme l'interdiction de la vente des boissons alcooliques à tous les mineurs et ajoute que l'offre de ces boissons à titre gratuit à des mineurs est également interdite dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics. »

Tabac :
La loi du 21 juillet 2009 interdit la vente de tabac aux mineurs de moins de 18 ans.

Drogue :
L'usage et la possession de stupéfiants est un délit pénal puni d'une peine maximale de 1 an d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende.

# Logement

Tu es accueilli dans un appartement équipé d'une chambre simple ou d'une chambre double en colocation avec 1 ou 2 jeunes.

Au cours de ton accompagnement et selon nécessité de service, tu pourras être amené à changer de logement.

A partir de 17 ans, il sera possible que tu intègres un studio en fonction des disponibilités de notre service.

Les appartements sont équipés :

- d'une connexion Wifi
- d'une télévision
- d'un téléphone fixe

**Tu ne dois pas : - De te connecter à des chaines payantes : Netflix, beIN, Amazone …**
**- Téléphoner hors France ou des numéros payants.**
**- Récupérer du mobilier de l'extérieur.**

1. <u>État des lieux :</u>

Un état des lieux (appartement et mobilier) sera fait le jour de ton arrivée et de ton départ.

2. <u>Entretien du logement :</u>

Tu dois entretenir le logement et respecter le matériel.
Si tu repères quelque chose qui ne fonctionne pas ou que tu as détérioré, il est important de prévenir un éducateur du service.
Les poubelles doivent être jetées régulièrement les jours prévus à cet effet.

3. <u>Caution :</u>

Une caution (5€ par mois) te sera retenue sur ton économie argent de poche en cas de dégradations dans le logement ou de perte de clefs.
Si tu as bien respecté l'entretien du logement et le respect du matériel mis à ta disposition, ta caution te sera rendue lorsque tu quitteras l'association.

4. <u>Consommation d'énergie :</u>

Si la facture d'électricité, d'eau ou de gaz de l'appartement est anormale, tu participeras financièrement au remboursement.

**Quelques gestes écologiques :**



# Dotations

| | |
|---|---|
|  | **Chaque semaine : Alimentation**<br><br>❖ 40 euros si tu manges à la cantine : obligatoire au collège et en 1ière année de lycée.<br>❖ 50 euros si tu ne manges pas à la cantine ou pendant les vacances scolaires et périodes de stage. |
|  | **Chaque mois : Entretien**<br><br>❖ 7 euros pour les produits ménagers :<br>Liquide vaisselle, lessive, produits sol…. |
|  | **Chaque mois : Hygiène (sauf apprenti)**<br><br>❖ 20 euros : Gel douche, déodorant, dentifrice, coiffeur… |
|  | **Vêture (sauf apprenti)**<br><br>❖ 43 euros par mois<br>Achat de vêtements et chaussures. |
|  | **Chaque mois : Argent de poche (sauf apprenti)**<br><br>❖ Moins de 16 ans : 25 euros plus 10 euros mis en économie.<br>❖ Plus de 16 ans : 35 euros plus 15 euros mis en économie. |



**Garde tes tickets de caisses !**

# Scolarité et insertion professionnelle

## Avant d'aller à l'école il sera nécessaire de faire :

Un entretien au centre d'information et d'orientation.

Un test de positionnement au centre départemental qui déterminera ton établissement scolaire.

Nous te fournirons les fournitures nécessaires (sac, trousse, stylos…).

## Orientation :

Lors de ton parcours scolaire, il te sera demandé de déterminer une orientation professionnelle. Les professeurs ainsi que les éducateurs te conseilleront et répondront à tes questions. Des stages de découverte t'aideront dans tes choix.

## Stages :

Au cours de ta scolarité, tu effectueras des stages en entreprises.

Nous t'accompagnerons dans la réalisation de ton CV, de tes lettres de motivation et lors de ta recherche d'employeur. Ta présence sur ces différentes étapes est indispensable.

## Apprentissage

Une orientation professionnelle en apprentissage peut être envisagée à partir de 16 ans selon le positionnement de l'établissement scolaire.

## Aide aux devoirs



Tu peux être soutenu pendant ta scolarité :

- Mise en place d'un soutien scolaire individualisé ;
- Cours collectifs par un professeur de Français une fois par semaine ;
- Inscription à « devoirs faits » au collège.

L'équipe éducative t'accompagne durant ta scolarité, en lien avec les professeurs.



**L'école est obligatoire et tes absences scolaires entraînent des conséquences sur tes démarches administratives.**

# Démarches administratives

Le service te guide dans tes démarches administratives

Tes économies servent à financer : l'envoi de tes documents du pays et les rendez-vous ambassades/consulats.

A ton arrivée tu as un 1er rdv avec l'assistante sociale du service qui t'explique tes possibilités de droit au séjour.





Auprès de ton ambassade/consulat :

- La légalisation de ton acte de naissance
- Ta carte d'identité et/ou ton passeport

Tu es accompagné par un éducateur.



Avant tes 18 ans tu construis ton dossier avec l'aide de l'assistante sociale pour ton droit au séjour :

- En préfecture
- Au tribunal
- Ta demande d'Aide au Jeune Majeur



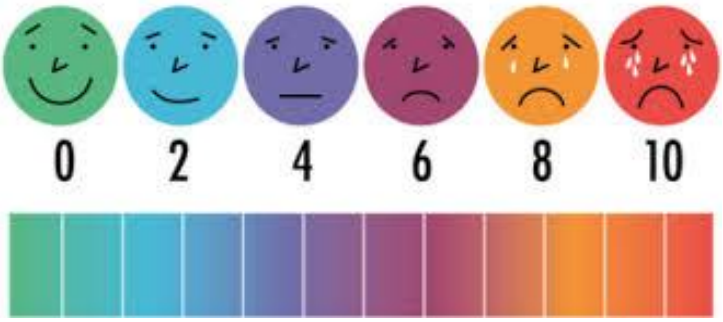
# Accompagnement santé




Missions :

- Dépistage Tuberculose (CHU Nîmes)
- Rattrapage Vaccinal (le Centre de Vaccination Départemental)
- Orientations des soins : médecins généralistes et médecins spécialistes
- Coordination santé avec équipe éducative
- Actions de préventions : sur l'alimentation, la sexualité et les IST, la contraception….
- Mise en œuvre d'un médecin traitant

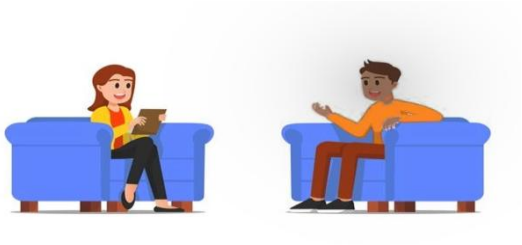




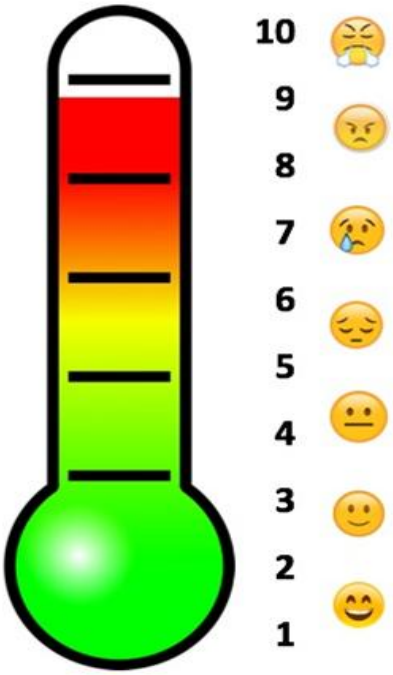
# Suivi Psychologique

Tu peux venir rencontrer une psychologue.

Son métier, c'est d'écouter les personnes parler de leurs soucis, de leurs problèmes et de trouver des solutions pour qu'elles retrouvent leur bien-être.



Voici un thermomètre du bien-être.
Si tu es dans **le orange** ou **le rouge**, la psychologue peut t'aider à revenir dans **le vert.**




Tu es dans **le orange** ou dans **le rouge** quand :

- ta tête chauffe
- tes nuits sont gâtées par des mauvais songes
- tu as envie de pleurer très souvent
- tu es en colère très souvent
- tu as peur très souvent

# Loisirs, Sport et Culture

Dans le cadre de ta vie au quotidien tu peux :

- Pratiquer des sports  
- Aller à des événements culturels 

- Pratiquer des loisirs  

- Participer à la vie d'associations 



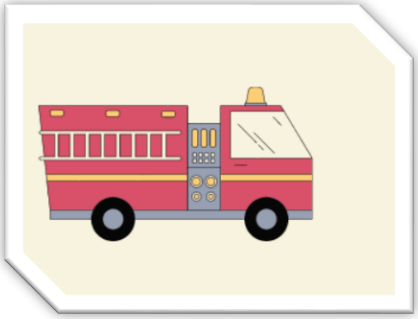
L'inscription dans un club ne peut se faire qu'avec l'accord de l'équipe éducative et du responsable légal.

Quand ceux-ci ne sont pas organisés par l'équipe éducative, c'est à toi de financer le coût.

Les activités organisées par le service font parfois appel à ta participation symbolique.



# Numéros d'urgence



18

FEU

ACCIDENT

MALAISE




17

AGRESSION

VOL



15

URGENCE VITALE




05-61-77-74-47

PRODUITS TOXIQUES